

Mesure du benzène en Bretagne en 2023

Document mis à jour trimestriellement

Dernière mise à jour : 19/04/2024

I. Présentation - méthodologie

Depuis 2010, le benzène est mesuré à Rennes (35), sur un site de typologie trafic, situé Rue de Saint-Malo à Rennes (35).

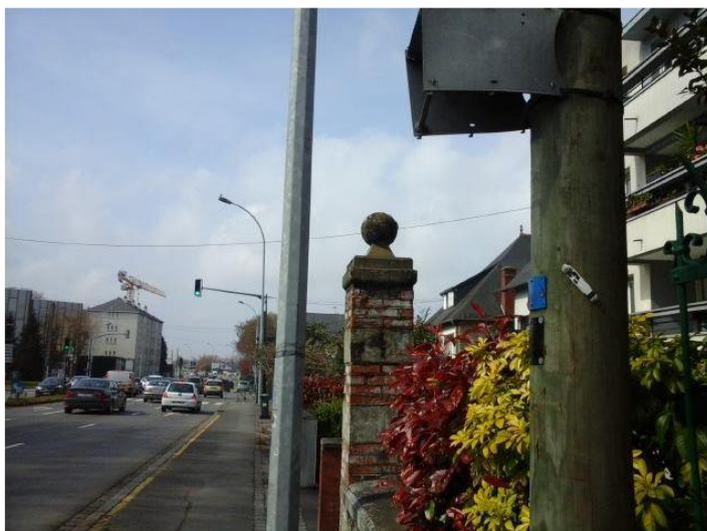
Des prélèvements hebdomadaires, par tubes à diffusion passive, ont été réalisés tout au long de l'année, de façon à représenter au moins 14% de l'année, minimum réglementaire requis [Directive 2004/107/CE].

Ces prélèvements sont réalisés conformément aux préconisations de la norme NF EN 14662 (2005).

Réglementation [Code de l'environnement - articles R221-1 à R221-3]	Benzène
Valeur limite (en moyenne annuelle civile)	5 µg/m ³
Objectif de qualité (en moyenne annuelle civile)	2 µg/m ³

Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.



Site de prélèvement : 'Rue de St Malo' à Rennes

Mesure du benzène en Bretagne en 2023

**III - Evolution des concentrations moyennes annuelles mesurées
à Rennes**

Site	Concentrations moyennes annuelles ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rue de Saint-Malo (U_T)	1,60	1,30	1,28	1,09	1,29	0,98	1,05	1,02	1,27

